

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **D'AUNAY-SOUS-AUNEAU** **DU MERCREDI 17 FÉVRIER 2021**

Conseil Municipal convoqué par courriel le 12 février 2021.

L'organisation de la séance du conseil municipal a été prévue dans la salle du foyer communal Jean Moulin, considérant que la salle de la mairie moins spacieuse ne présente pas toutes les garanties pour respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la pandémie Covid-19. Cette information a été notifiée à la Préfecture par courrier et précisée dans la convocation et sur les panneaux d'information municipaux.

Après consultation de la Préfecture, il sera également proposé l'organisation de la séance à huis-clos par une délibération en début de séance.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-AunEAU

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GENECQUE

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Oliva DEVOS, Mme Fanny LE GALLO, M. Daniel MOREAU, Mme Gwénael BEYE

Absents excusés : M. Vincent ZOZOULKOWSKY (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT), Mme Aurélie MARLIN, M. Julien PICHOT

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Décision de la tenue de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2021 à huis-clos.
- 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2021.
- 3 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 4 - Le point sur les travaux, les programmes en cours et les études.
- 5 - Affaires scolaires.
- 6 - Affaires administratives, financières, environnementales.
- 7 - Informations - Communications diverses - Interventions diverses.
- 8 - Dates à retenir.

Début de la séance : 18h00

1 – DÉCISION DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2021 À HUIS-CLOS

Délibération n° 2021_11

Considérant que la phase de confinement a été levée, mais pour tenir compte du couvre-feu, la Préfecture a été consultée pour s'assurer juridiquement des conditions d'organisation de cette séance à huis-clos.

Il a été recommandé d'approuver la tenue des séances du Conseil Municipal à huis-clos par une délibération en début de séance, afin de garantir la sécurité juridique des actes qui seront pris.

L'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la tenue de la présente réunion à huis-clos.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Compte tenu du contexte exceptionnel de risque sanitaire avec la propagation du coronavirus et considérant l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour la protection des populations, notamment le couvre-feu à 18h00,

Décide la tenue de la réunion du conseil municipal du 17 février 2021 à huis-clos.

2 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

Délibération n° 2021_12

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet *aunay-sous-auneau.fr*, rubrique *Vie municipale/Le conseil municipal/Procès-verbaux des réunions du conseil municipal* et affiché dans les panneaux municipaux le 27 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce procès verbal.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

(Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, modifiée par délibération du 30 septembre 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2021_775	2-3	Droit de préemption urbain	19/01/2021	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AA 11 et 13
2021_776	1-4	Autres contrats	29/01/2021	Approbation renouvellement du contrat de dératisation pour 4 ans pour un montant forfaitaire annuel de 618 € HT auprès de la Soviété France Hygiène Service
2021_777	1-4	Autres contrats	29/01/2021	Acceptation du devis de l'entreprise COBALYS pour l'achat de 9 balconnières pour un montant de 920,40 € TTC. (Dépense d'investissement).
2021_778	1-4	Autres contrats	12/02/2021	Acceptation du devis de l'entreprise DECOLUM pour l'achat de guirlandes lumineuses pour un montant de 1 217,40 € TTC. (Dépense d'investissement).

4 – LE POINT SUR LES TRAVAUX, LES PROGRAMMES EN COURS ET LES ÉTUDES

A - 3^{ème} TRANCHE LE COTEAU DES FOURNEAUX

En raison des récentes intempéries, les travaux ont été suspendus. La finalisation de ce programme sera engagée prochainement.

B - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET RÉNOVATION DES SANITAIRES PUBLICS MITOYENS AUX VESTIAIRES FOOTBALL

Suite à la mise au point avec le Cabinet AMJ en charge de la maîtrise d'œuvre de ces deux programmes, les devis de la SNIC (lots électricité, plomberie, carrelage, faïence) et de la Ste 3A (lots menuiseries) ont été validés.

Il a cependant été demandé au Cabinet AMJ, de tenir compte de plusieurs observations.

Compte tenu des prévisions budgétaires (crédits reportés de 2020), d'autres prestations pourront être réalisées, notamment les travaux de peinture pour la salle des associations et le passage PMR pour les sanitaires publics.

Il a été demandé au maître d'œuvre de lancer les ordres de service et de nous communiquer un planning.

C - ÉGLISE ST ÉLOI (Monument Historique)

Suite à l'entretien téléphonique du 15 février 2021 avec Mme DISTRETTI (Cabinet Vade'Mecum, en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage), les dispositions suivantes seront prises :

-travaux prioritaires :

- engagement du programme dès la validation de l'avant-projet par la DRAC (pour mémoire, l'avant-projet avait été présenté au conseil municipal le 16 décembre 2020).
- lancement par l'AMO de la consultation des entreprises pour les travaux de maçonnerie, de menuiserie et l'intervention sur les vitraux (les cahiers des charges seront transmis à la mairie pour validation)

-maîtrise d'œuvre pour la restauration générale

- La Sté AB Coordination sera retenue pour les diagnostics amiante et plomb ; l'intervention d'un cordiste est à prévoir pour le prélèvement des échantillons (les élus intéressés pourront accéder au clocher)

D – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 SUR LES PROGRAMMES COMMUNAUX (DETR, DSIL, FDI)

Comme il en avait été convenu lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2021, la commission des travaux s'est réunie le 9 février 2021 pour valider les dossiers de demandes de subventions.

Ces dossiers finalisés ont été communiqués à l'ensemble du Conseil Municipal.

Les élus seront informés des éventuelles remarques des financeurs dans le cadre de l'instruction des dossiers.

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

A - FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE (PAUSE MÉRIDIANNE)

Sont rappelées les démarches engagées depuis le début de l'année 2021 pour prendre en compte les conditions de travail du personnel en charge de la pause méridienne et les problèmes d'organisation signalés.

Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, remercie les élus ayant participé à l'observation du déroulement de la pause méridienne durant 7 jours. Les notes et les remarques recensées ont permis de proposer des axes d'amélioration du service.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées.

Le compte rendu de la dernière réunion de la commission scolaire organisée le 12 février 2021 avec les intervenants en charge du service de la restauration scolaire (personnel communal et personnel PEP en charge de l'encadrement) est communiqué et commenté en séance. L'ensemble du personnel a donné son accord pour les adaptations retenues.

La répartition des tâches entre les intervenants a été clairement définie et présentée dans un tableau de synthèse. Ce document pourra être intégré dans la convention annuelle signée avec PEP28.

Il est précisé que la mise à disposition d'un agent supplémentaire par PEP28 ne sera pas reconduite.

B – ACCÈS AUX COURS DE RÉCRÉATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Afin de tenir compte des préconisations pour la sécurité des élèves dans le cadre du dispositif Vigipirate renforcé, Madame Cathy LUTRAT signale qu'il y a lieu de reprendre les réflexions qui avaient été engagées notamment pour sécuriser l'accès aux cours de l'école élémentaire.

Des dispositions ont déjà été prises en collaboration avec la gendarmerie : Etablissement d'un PPMS attentat-intrusion, localisation de zones de confinement et de points de ralliement, élaboration d'un dispositif d'alerte, occultation des vitres par des films opaques, exercices d'évacuation...

Cependant, l'accès aux cours de l'école élémentaire reste un sujet qui n'a pas trouvé de réponse à ce jour en raison de la configuration des lieux : les deux cours d'école sont séparées par l'allée d'accès à la mairie dont le portail est ouvert.

Les deux portillons ne sont pas fermés en permanence pour les besoins de communication des enseignants entre les deux parties de l'école.

Une réflexion est de nouveau nécessaire sur ce sujet compliqué. Les solutions à prévoir devront limiter les contraintes de gestion des ouvertures par les enseignants et la mairie.

6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES, ENVIRONNEMENTALES

A - LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 est en cours de réflexion par la Communauté de Communes de Portes Euréliennes d'Ile de France (CCPEIF)

La CCPEIF devra délibérer sur ce dossier.

L'objectif de cette loi est de :

- créer et d'améliorer les transports (lignes desservant les services publics : gares, maisons de retraite, maisons de santé...), sécuriser les trajets et les stationnements
- développer de nouvelles solutions de transports (vélo électrique, voies cyclables, piétonnes, covoiturage...)
- réduire la pollution (télétravail, télé médecine, maillage de bornes électriques, hydrogène, marche à pied...)
- proposer des conseils pour les personnes en situation de vulnérabilité, les employeurs, les communes (pour les aménagements de voiries)
- lutter contre les déserts de mobilité (services administratifs itinérants, commerces ambulants...)

Des fiches de réflexion sur le territoire communautaire ont été élaborées sur les différentes thématiques.

La prise de cette compétence par la CCPEIF permettrait d'obtenir des financements (fiscalité locale, subventions) et de devenir un interlocuteur des différents partenaires (employeurs, comités d'usagers, gestionnaires des gares.....).

Ce dossier est important, compte tenu des enjeux économiques.

3 scénarios possibles seront étudiés :

Scénario 1 : pas de prise de compétence mobilité (situation inchangée mais moyens d'actions contraints à l'approbation de la Région)

Scénario 2 : prise de la compétence mobilité avec reprise des services réguliers, commerciaux, transports à la demande et scolaires
Scénario 3 : prise de la compétence mobilité sans reprise des services réguliers, mais possibilité de reprise ultérieure de ces services

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à ce dossier qui présente un intérêt pour la commune. Le document support communiqué par la CCPEIF mérite d'être étudié.

Monsieur le Maire ajoute que le plan local d'urbanisme communal prévoit déjà des emplacements réservés pour la création de sentes piétonnes et/ou de pistes cyclables pouvant relier le bourg du village au Hameau de Nélou ainsi que le bourg à la gare d'Auneau. Ce type de projet entrerait dans le dispositif de la loi LOM.

Monsieur Daniel MOREAU confirme que cette prise de compétence est importante et qu'il sera utile de prévoir un débat de fond et de consulter les administrés qui pourraient exprimer leurs attentes.

Monsieur le Maire indique que des réunions seront organisées sur ce thème et que les élus seront informés par la CCPEIF, notamment sur les modalités de communication auprès des administrés du territoire communautaire.

B - PASSAGE A LA FIBRE OPTIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

(Dossier suivi par M. René BONNET)

Délibération n° 2021_13

Monsieur René BONNET, Adjoint au Maire en charge de l'étude du dossier pour le passage à la fibre optique des bâtiments communaux, rend compte au Conseil Municipal de ses démarches.

Seules les Sociétés ORANGE et SFR sont en mesure de proposer actuellement la fibre optique sur la commune.

Un tableau comparatif des offres reçues est communiqué en séance.

L'idée est de retenir un prestataire unique pour les lignes téléphoniques et les accès à la fibre optique pour le réseau internet afin de simplifier la gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour la signature des contrats présentant les offres les mieux disantes après finalisation de l'étude comparative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne délégation à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'engagement des nouveaux contrats avec l'opérateur de téléphonie et de fourniture d'accès à internet par la fibre optique, après avoir retenu les offres les mieux disantes au regard des critères techniques et financiers.

C - EXPLOITATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N°6

Délibération n°2021_14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée section AC n°6 de 10 a 20 ca Lieu-dit « Les Maisons Rouges » appartenant à la succession Guillaumin/Thibault.

Monsieur Jean-Michel LE GUERN (EARL La Navette), par courrier du 14 janvier 2021, sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation de cette parcelle.

Monsieur le Maire précise que par délibération du 3 octobre 2018, M. LE GUERN a été autorisé à exploiter la parcelle voisine à titre précaire et révocable sur la base d'un loyer annuel de 5 quintaux l'hectare (le prix du quintal fermier actualisable tous les ans est de l'ordre de 22 €).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser par délibération l'exploitation de la parcelle cadastrée section AC n°6 par Monsieur Jean-Michel LE GUERN, à titre précaire et révocable (considérant que la commune se réserve le droit de modifier l'affectation de cette parcelle en fonction de ses projets) dans les mêmes conditions sur la base d'un loyer annuel de 5 quintaux l'hectare. Il propose d'ajouter dans la délibération qu'aucune indemnité ne sera susceptible d'être accordée à l'agriculteur exploitant en cas de rupture de ce bail précaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise l'exploitation de la parcelle communale cadastrée section AC n°6 lieu-dit « Les Maisons Rouges » d'une surface de 1020 m2 par Monsieur Jean-Michel LE GUERN (EARL La Navette) moyennant un loyer annuel de 5 quintaux l'hectare.

- Dit que cette autorisation d'exploiter est consentie à titre précaire et révocable dans la mesure où la commune se réserve le droit de modifier l'affectation de cette parcelle en fonction de ses projets.

- Précise qu'aucune indemnité ne sera susceptible d'être accordée à l'agriculteur exploitant en cas de rupture de ce bail précaire.

- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur Jean-Michel LE GUERN (EARL La Navette).

D – REMPLACEMENT DU TRACTEUR-TONDEUSE DU SERVICE TECHNIQUE

Délibération n°2021_15

Monsieur le Maire commente au Conseil Municipal l'étude comparative des différents devis reçus pour le remplacement du tracteur-tondeuse Wolf du service technique.

Après examen des différentes offres, il est proposé de retenir le matériel proposé par la Sté CROSNIER de marque ISEKI pour un montant de 32 220 € TTC tenant compte de la reprise de l'ancien matériel et incluant les frais de mise en route et d'immatriculation.

Ce matériel est garanti 2 ans + une extension de 2 ans geste commercial de la société) soit 4 ans.

Ce matériel est mieux adapté aux besoins de la commune compte tenu de l'extension des surfaces à tondre.

Après débat, considérant que le remplacement du tracteur-tondeuse actuel est une priorité, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- donne délégation au Maire pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque ISEKI proposée par la Société CROSNIER pour un montant de 32 220 € TTC et pour prévoir l'assurance de ce matériel ainsi que les écritures comptables pour la sortie de l'actif de l'ancien matériel.

- dit que cette dépense sera inscrite au budget communal 2021 en section d'investissement

E – NOMINATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Délibération n°2021_16

L'observatoire départemental de la sécurité routière a demandé aux communes de désigner un « élu correspondant sécurité routière ».
« L'élu correspondant sécurité routière » est désigné par le conseil municipal par délibération.

Son rôle est le suivant :

-Il est le correspondant privilégié de l'Etat dans les sujets de sécurité routière

-il doit relayer les informations relatives à la sécurité routière et contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétences de sa commune

-il doit participer à l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de sécurité routière.

Il est précisé que M. Alex BORNES assurait cette fonction dans le mandat précédent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de nommer en son sein « l'élu correspondant sécurité routière » et de procéder au mode de désignation par un scrutin public (sans recourir au vote par bulletin secret).

- Est élu à l'unanimité Monsieur Alex BORNES, en qualité « d'élu correspondant sécurité routière »

F – SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Délibération n°2021_17

La commission information-commission a travaillé sur un projet de cahier des charges en vue de la consultation des prestataires pour la construction d'un nouveau site internet, plus moderne et adaptable aux différents supports (smartphones, tablettes...). Une nouvelle charte graphique devra être élaborée pour une présentation plus sobre.

Le projet provisoire de consultation est communiqué au Conseil Municipal.

Ce document sera complété et mis en ligne sur la plateforme dématérialisée de l'AM28.

Il est proposé au Conseil de donner son accord pour le lancement de la consultation des prestataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-approuve le lancement d'une consultation en vue de retenir un prestataire pour la construction du nouveau site internet communal

-dit que cette consultation sera publiée sur la plateforme de l'AM28

G – MOTION CONTRE LE PROJET DE RÉORGANISATION D'EDF (PROJET « HERCULE »)

Délibération n°2021_18

Le Conseil Municipal a reçu communication de la lettre du Président de Territoire d'Energie d'Eure et Loir, d'un communiqué de presse de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, d'un courrier cosigné par l'ensemble des syndicats d'EDF et d'une coupure récente de la presse locale dénonçant le projet de loi « Hercule » visant à scinder EDF en 3 entités distinctes.

Le Président de Territoire d'Energie d'Eure et Loir indique que cet important projet de réorganisation n'a fait l'objet d'aucune consultation des collectivités en charge de la distribution et de la fourniture de l'électricité.

Il évoque l'émergence d'un actionariat privé massif qui pourrait avoir un impact très négatif sur le dynamisme d'investissement et sur la qualité du service car davantage propice à une politique de dividendes élevés qu'à une politique d'investissements ambitieux.

Le risque de perte de la propriété des réseaux qui appartiennent aux collectivités est réel.

L'éventualité d'importantes hausses tarifaires qui pèseraient alors fortement sur les ménages déjà massivement confrontés à de graves difficultés ne doit pas être écartée avec un tel projet.

Les syndicats d'EDF dénoncent également un démantèlement et la privatisation du groupe. Un collectif s'est constitué pour appeler à la préservation d'un service public de l'énergie en déplorant une réforme commandée par une logique essentiellement financière très éloignée de l'intérêt de garantir un service public de qualité.

-Vu l'article L2121.29 du CGCT précisant que le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local

-En accord avec l'ensemble des arguments développés contre ce projet de restructuration d'EDF, considérant l'impact négatif de celui-ci, tant au niveau national que local, et sur proposition de M. Daniel MOREAU,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'acter la motion suivante :

Nous, Elus du Conseil Municipal d'Aunay-sous-Auneau réunis le 17 février 2021, sommes interpellés par le Président d'Energie Eure et Loir, par la FNCCR et par l'Ensemble des Organisations Syndicales d'EDF sur la finalité du projet « Hercule » qui doit conduire à la scission du groupe en trois entités distinctes.

Ce découpage consiste à privatiser les profits et à socialiser les risques.

Les tarifs augmenteraient significativement et ils pèseraient alors fortement sur le pouvoir d'achat de la population et il pourrait être mis fin définitivement au tarif unique à vision Nationale et donc à l'égalité de traitement des ménages.

Nous, les villages ruraux en serions les principales victimes.

Nous portons tout notre soutien à la FNCCR dont nous partageons les inquiétudes, ainsi qu'aux organisations syndicales pour l'ouverture d'un véritable débat sur l'avenir de leur entreprise et les solutions alternatives au projet « Hercule ».

La présente motion sera adressée à Madame le Préfet, aux parlementaires du département, au Président d'Energie Eure et Loir, à la FNCCR et à l'ensemble des organisations syndicales d'EDF.

7 – INFORMATIONS – COMMUNICATIONS DIVERSES – INTERVENTIONS DIVERSES

Information communication :

Madame Cathy LUTRAT commente en séance le compte rendu de la réunion de la *commission information-communication-affaires culturelles et histoire locale* du 29 janvier 2021.

Cette réunion avait pour objet d'évoquer les différents thèmes de travail de la commission.

La commission a décidé de poursuivre les actions en communication avec les supports suivants :

-l'application « panneaupocket »

-le Fil des Jours

-le bulletin municipal annuel

Un nouveau site internet sera créé après consultation des prestataires.

L'achat d'un panneau lumineux extérieur sera budgété.

Le plan communal par la société Média-Plus est en cours d'élaboration.

La création de panneaux affichant les informations et anecdotes sur chaque lieu et monument de la commune est en réflexion.

Un projet d'action du relai jeune pourra être envisagé en partenariat avec la CCPEIF ; Mme Gwenael BEYE indique que les actions concernent les jeunes de 16/17 ans qui peuvent œuvrer notamment pour la valorisation de l'environnement (opération déjà organisée à Aunay-sous-Auneau durant l'été 2020). Des contacts seront pris avec la CCPEIF pour définir le projet de l'été 2021.

Des forums pour les projets communaux importants sous forme de réunions publiques pourront être organisés (exemple : projet d'aménagement de la place de la mairie).

Des animations pourraient être envisagées : projections de films, promenades commentées

Des circuits de promenades seront étudiés avec des étapes sur les lieux typiques du village

Bulletin municipal 2020 : le bilan financier révèle que le bulletin municipal 2020 a été totalement couvert par les recettes publicitaires. Ce bulletin comportait 20 pages intérieures (contre 24 pages en 2019 et 36 pages en 2018).

Mme Frédérique SEVESTRE interroge si le prix du bulletin doit être obligatoirement couvert en totalité par les recettes publicitaires.

Il est rappelé que le choix pour l'édition 2020 d'un bulletin avec 20 pages intérieures résulte de la suppression de plusieurs rubriques et qu'il a été décidé par la commission. Il est précisé que la part du coût du bulletin qui ne serait pas couverte par la publicité impliquerait une prise en charge par le budget communal, notamment en cas d'une publication avec un nombre de pages supérieur.

Il est précisé qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des recettes publicitaires, compte tenu du contexte économique. Mme Cathy LUTRAT souligne la contribution importante encore en 2020, apportée par M. Alain BONDON pour les démarches auprès des annonceurs. Il doit être remercié et félicité pour son implication toujours très appréciée. Mme Cathy LUTRAT invite ses collègues de la *commission information-communication-affaires culturelles et histoire locale* à travailler rapidement à l'élaboration d'un plan qui vise à capter l'intérêt des nouveaux annonceurs.

Monsieur Jean-Luc MARIETTE tient à souligner qu'il a apprécié la qualité du bulletin municipal 2020.

Installation des 2 défibrillateurs : La date de la formation a été programmée le vendredi 26 février 2021 à 10h30 au foyer communal (les invitations ont été envoyées par courriel le 12/02/21 aux membres du Conseil Municipal, du CCAS, aux présidents des associations, au personnel communal, aux enseignants et au personnel PEP)

Proposition du Comité des Fêtes pour l'organisation d'un marché fermier le dimanche 2 mai 2021 en extérieur : le Conseil Municipal donne son accord.

Réunion d'information consacrée au label Villes et Villages Fleuris : les services compétents seront interrogés pour savoir si cette organisation concerne également les maisons fleuries

Communication du courrier de Mme DESEYNE, Sénatrice, sollicitant les élus pour faire part de leurs avis sur les orientations données en matière d'organisation et de compétences des territoires

La lettre du Gouvernement du 27/01/2021 au sujet du projet de loi « confortant le respect des principes de la République » est communiquée en séance est lue par Monsieur le Maire. Monsieur Daniel MOREAU observe que cette lettre cible uniquement l'islamisme, et qu'il ne lui semble pas souhaitable de diviser la population sur ce sujet sensible.

Informations diverses :

-9 demandes de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle ont été reçues à la Mairie suite à l'information communiquée par panneaupocket (Le dossier a été envoyé à la préfecture le 11/02/21).

-Les dates de scrutin des élections cantonales et régionales ont été fixées aux dimanches 13 et 20 juin 2021. Ces deux dates sont à

retenir par les élus municipaux pour la tenue des bureaux de vote. Les conditions de l'organisation des bureaux de vote dans la salle du foyer communal sont évoquées. Une décision devra être prise pour en informer la préfecture qui actera cette disposition par arrêté.

Détermination des prochaines dates de réunions :

Mercredi 17 mars 2021 à 18h30 : commission des finances pour l'examen du compte administratif 2020

Jeudi 25 mars 2021 à 18h30 : réunion du conseil municipal (sera inscrite à l'ordre du jour l'approbation du compte administratif et du compte et de gestion 2020)

Une commission des finances sera à prévoir début avril pour la préparation du budget 2021

Interventions diverses

Monsieur le Maire signale deux dégradations enregistrées à cause de manœuvres de poids lourds rue Jacques Sevestre et à l'entrée de l'allée menant à l'atelier municipal. Les chauffeurs des véhicules ne s'étant pas manifestés, des démarches sont en cours pour les identifier.

8 – DATES À RETENIR

-vendredi 26 février 2021 à 10h30 au Foyer communal : formation au défibrillateur par le prestataire en charge de la fourniture et de l'installation du matériel

-mercredi 3 mars 2021 à 17h00 à la bibliothèque municipale : réunion trimestrielle sur le fonctionnement et les activités de la bibliothèque

-mercredi 10 mars 2021 à 18h00 à la mairie : réunion de la commission CCAS en charge du PCS

-lundi 15 mars 2021 à 9h30 au foyer communal : réunion trimestrielle de la commission scolaire consacrée à la cantine scolaire

-mercredi 17 mars 2021 à 18h30 : commission des finances pour l'examen du compte administratif 2020

-mercredi 24 mars 2021 à 19h15 à la mairie : réunion du CCAS

-jeudi 25 mars 2021 à 18h30 : réunion du conseil municipal (sera inscrite à l'ordre du jour l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020)

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Evelyne GENECQUE

Robert DARIEN

Signification des sigles répertoriés dans le présent procès-verbal (Par ordre alphabétique)

AM28 : Association des Maires d'Eure et Loir

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCPEIF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

FDI : Fonds Départemental d'Investissement

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

LOM : Loi d'Orientation sur la Mobilité

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PEP28 : Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure et Loir

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PPMS : Plan Particulier de Mise en sûreté (concerne les écoles)

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux »

le 23 février 2021